SÉRIE D'ÉTÉ ÉPISODE 2

Olympe de Gouges, la force du sexe faible

PAR MICHEL ONFRAY

Activiste de la cause féminine, elle placarde des libelles en série et défie Robespierre… qui l'envoie à l'échafaud.

En 1788, Olympe de Gouges publie « Réflexions sur les hommes nègres », épilogue de sa pièce « Zamore et Mirza ». Le texte est d'une stupéfiante actualité. Il dénonce le colonialisme, le racisme, la discrimination envers les gens du simple fait de leur couleur de peau ; elle y peste contre la violence de l'exploitation, elle fustige l'Europe et les Européens tout à leurs profits et au commerce. Noirs et Blancs sont semblables en tout, sauf la couleur, qui ne doit compter pour rien. On la croyait mondaine et parisienne ; elle est militante et universelle. Le 28 décembre 1789, mille personnes assistent à la représentation de cette pièce au Théâtre de la Nation. Les adversaires se sont mobilisés. Chahuts et sifflets dans la salle. Trois jours plus tard, il n'y a plus assez de spectateurs. La pièce est retirée. Elle se bat pour la faire jouer à nouveau. Mais les colons qui louaient des loges à l'année menacent de résilier leurs abonnements. La direction soutient les colons. Olympe de Gouges baisse les bras.

Quelques mois avant la Révolution, elle tourne le dos au théâtre et se met à écrire des textes politiques. Dans sa « Lettre au peuple ou Projet d'une caisse patriotique », elle sollicite un impôt volontaire afin de lutter contre le déficit. Elle demande un effort national, mais pas au roi, dont elle légitime le train de vie au motif qu'il représente la France en Europe.

Puis elle publie « Remarques patriotiques », où elle invite chacun, évêque ou marquis, duc ou éminence, à se faire citoyen et à montrer son amour pour la nation. Elle oppose la misère des pauvres à la satiété des riches qu'elle invite à remettre leur or au coffre de l'Etat. A défaut, elle annonce que les miséreux pourraient bien un jour se venger sur les propriétaires repus. Six mois plus tard, l'Histoire lui donne raison ! Elle dit : *« Les écrivains les plus intègres doivent dire ce qu'ils voient, ce qu'ils entendent et ce qu'ils sentent. »* Elle s'adresse au roi et à la reine : elle affirme qu'on leur cache les misères des Français et que les ministres ne sont pas intègres.

Elle invente la Révolution avant la Révolution : contre les propriétaires affameurs qui spéculent sur les grains, elle pose les bases de ce qui pourrait être un genre d'assurance sur les catastrophes climatiques qui ravagent les cultures et produisent les famines avec la création d'un fonds de secours alimenté par les riches pour les pauvres ; elle suppose le communisme et lui donne une formule agraire : que les terres en friche du royaume soient confiées à des sociétés qui les distribueront aux particuliers selon leurs besoins ; elle annonce un socialisme réalisable via *« l'impôt sur le luxe effréné » :* les bijoux, les équipages, la domesticité, les armoiries, le jeu, les palais, les hôtels particuliers, la sculpture et les décorations d'appartement…

Dans d'autres textes, toujours de 1788, elle souhaite le vote par tête, la participation des femmes à la vie publique, l'accès de celles-ci aux distinctions honorifiques, le droit de contribuer au bien public. Elle veut des assistantes maternelles ; l'ouverture de ce qu'on appellera plus tard des maternités ; une amélioration des conditions d'hygiène de l'accouchement. Elle désire en finir avec les ordres de la société afin que toutes et tous puissent se choisir et s'épouser sans distinction de classe. Elle aspire à l'égalité des hommes et des femmes. ■■■

ILLUSTRATIONS : DUSAULT POUR « LE POINT »



« Je te jette le gant du civisme, l'oses-tu ramasser ? »

■■■ Le roi convoque les états généraux. Elle déménage à Versailles pour être plus près des événements. *« Le patriotisme m'a rendue intrépide »*, écrit-elle le 21 mai 1789. Elle écrit, compose et fait imprimer un texte à 2 000 exemplaires. Elle veut le donner à des députés pour distribution. Elle dit : *« Le tiers va crier : "Bravo, ah ! la bonne femme !" La noblesse fera un peu la moue, le clergé le signe de la croix en pestant tout bas ; mais il jettera de l'eau bénite enfin, et tout ira bien. Ainsi soit-il. »*

Le 17 juin, le tiers état se déclare Assemblée nationale ; le roi fait fermer la salle ; les députés envahissent le Jeu de paume ; le 9 juillet, les états se nomment Assemblée nationale constituante. Le roi chasse ; la reine habille ses amies en paysannes ; Olympe écrit : *« Un jour cette reine versera des larmes de sang sur son inconséquence. »*

Cour gangrenée. Prise de la Bastille. Elle imprime à ses frais « Séance royale », dans lequel elle invite Louis XVI à abdiquer au profit d'un régent. Elle veut remettre ce texte en mains propres au roi. Elle n'est pas reçue. Les 3 000 exemplaires sont distribués dans Versailles. Elle bombarde les députés de textes sur tous les sujets – le célibat des prêtres, le divorce, les étrangers en France, l'émigration. Elle ne se reconnaît dans aucun parti.

Pour rembourser la dette publique, des femmes d'artistes donnent leurs bijoux à l'Assemblée nationale ; elle offre le quart de ses revenus. Elle invite les femmes de France à verser leur obole et fustige *« les capitalistes calculateurs qui refusent d'ouvrir leur trésor »*. Elle propose une réforme de la justice afin que le peuple soit jugé par les siens et non par des gens d'une autre classe. Sur le terrain de la Bastille rasée, elle souhaite voir ce qui ressemble à nos assises contemporaines : un tribunal populaire, une défense organisée par le justiciable, une condamnation à la majorité des voix, la possibilité d'un renvoi en appel après un premier jugement et l'indexation du tout sur la pédagogie – il s'agit de comprendre ce qu'est la loi, sa justice et sa justesse, puis d'éviter la récidive. Les antipodes de ce que fut la justice royale et de ce que sera le Tribunal révolutionnaire…

Olympe de Gouges

1748 Naissance à Montauban.
1766 Veuve, elle monte à Paris avec son fils.
A partir de 1780 Ecrit des pièces de théâtre.
1791 « Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne ».
1792 Elle s'en prend à Marat et à Robespierre.
1793 Guillotinée.

La fuite à Varennes la déçoit. Elle fustige Louis XVI. Olympe de Gouges dénonce la *« Cour gangrenée »* ; elle veut la *« régénérer entièrement »*. Elle dit être *« née véritablement avec un caractère républicain »*. Dans « Sera-t-il roi, ne le sera-t-il pas ? », elle écrit : *« Exécrable palais royal, puisse un jour le peuple désabusé te mettre en cendres ! »* Comme presque tout le monde à l'époque, elle est encore monarchiste tout en étant républicaine. Rousseau écrit dans « Du contrat social » qu'une monarchie peut être républicaine, il suffit d'investir la souveraineté à partir de la volonté générale, une logique qu'un monarque peut avaliser, voire garantir ; elle souscrit à cet apparent oxymore – idem pour Robespierre. Elle veut éviter la guerre civile, la brutalité, la violence, le sang versé. Pour ce faire, elle table sur la raison, l'intelligence et le bon sens. La fusillade du Champ-de-Mars, le 17 juillet 1791, montre que ses craintes ne sont pas infondées ; certains accusent les étrangers ; elle rédige un libelle pour les en dissuader.

Pour autant, elle n'est pas dupe et sait que des étrangers contre-révolutionnaires cherchent à mettre des bâtons dans les roues de la Révolution. Elle les dénonce. L'idée qu'une guerre pourrait être déclenchée, venue de l'étranger, pour remettre le roi sur le trône la révulse : elle condamne la guerre. Le 13 septembre 1791, le roi prête serment à la Constitution. Elle s'en réjouit.

Puis, parmi une multitude de libelles, papiers, articles, proclamations, Olympe de Gouges fait paraître « La déclaration des droits de la femme et de la citoyenne », texte adressé à Marie-Antoinette, à qui Olympe demande de porter ce projet avec lequel elle rallierait la moitié féminine du royaume et le tiers de la moitié masculine. *« A la lecture de ce bizarre écrit,* dit-elle, *je vois s'élever contre moi les tartuffes, les bégueules, le clergé et toute la séquelle infernale »* Elle n'imagine pas une seconde que la reine pourrait faire partie du lot.

Pour Olympe, les hommes ne tiennent leur domination sur les femmes que d'un consentement des femmes à leur domination : *« Quelles que soient les barrières que l'on vous oppose, il est en votre pouvoir de les affranchir ; vous n'avez qu'à le vouloir. »*

La « Déclaration des droits de la femme » reprend non sans ironie la formule rédigée par les hommes, pour les hommes – liberté, égalité, sûreté, propriété, résistance à l'oppression, liberté d'expression, distinction sur l'utilité, etc. A quoi Olympe ajoute des propositions en faveur des femmes : droit de vote, éligibilité, partage des fortunes, droit des enfants à connaître leur père et à hériter, pension alimentaire pour les maris faillis, sévérité pour les femmes qui obtiendraient cette pension sans légitimité, protection des prostituées, mariage des prêtres, égalité avec les gens de couleur.

Quel Robespierre, quel Saint-Just, quel Danton serait allé jusque-là ? Elle présente cette proposition le 28 octobre 1791 à l'Assemblée nationale. Elle ne retient l'attention d'aucun député. Déjà, le 26 août 1789, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen ne faisait aucune place aux femmes – les révolutionnaires croyaient parler pour l'humanité tout entière, ils en oubliaient déjà la moitié. Le 24 juin 1793, la Constitution reconnaît le suffrage universel pour les hommes – pas pour les femmes. Le 30 octobre de la même année, les sociétés populaires de femmes sont interdites, on accuse les femmes de provoquer des troubles sur la voie publique… Elle avait écrit dans sa Déclaration : *« La femme a le droit de monter à l'échafaud ; elle doit avoir également celui de monter à la tribune. »* Elle n'eut pas droit à la tribune ; elle aura droit à l'échafaud.

Olympe de Gouges avait écrit dans sa Déclaration qu'une révolution qui n'obtiendrait pas l'égalité des hommes et des femmes ne serait pas une révolution. Il n'y eut pas d'égalité promulguée entre les hommes et les femmes.

Le 20 juin 1792, la foule envahit les Tuileries et humilie le roi en le contraignant à porter le bonnet rouge à cocarde et à boire à la santé de la nation. Humilier est une passion triste ;



elle n'y souscrit pas. Elle veut qu'on cesse d'humilier le roi et qu'on proclame sa déchéance. Six semaines plus tard, le 10 août, les choses sont plus claires: la monarchie est abolie, elle se réjouit. La découverte de la duplicité de Louis XVI, en contact avec les puissances étrangères contre-révolutionnaires, achève de la convaincre. Le roi est enfermé au Temple.

« Cannibale ». Dans « La fierté de l'innocence », Olympe de Gouges s'insurge contre les massacres de Septembre. Contre la Commune du 10 août qui a ordonné les massacres, elle écrit : *« Le sang, disent les féroces agitateurs, fait les révolutions. Le sang même des coupables, versé avec profusion et cruauté, souille éternellement les révolutions, bouleverse tout à coup les cœurs, les esprits, les opinions et, d'un système de gouvernement, on passe rapidement dans un autre. »* Robespierre sait que cette insurrection sanglante lui permet de prendre la main.

Sur ce sujet, Olympe écrit : *« Quand l'Assemblée constituante a engagé tous les gens de lettres à faire des recherches sur le Code pénal afin d'abroger la peine de mort même sur les criminels, s'attendaient-ils que, dans une révolution opérée par les lumières de la philosophie, au bout de quatre ans, les Français donneraient la mort sans relâche pendant trois jours et trois nuits à leurs concitoyens ? »*

Avec la victoire de Valmy, obtenue par Dumouriez le 20 septembre 1792, la Législative laisse place à la Convention. La royauté est abolie. La présidence de la Convention fait une belle place aux Girondins. *« C'est à cette mouvance qu'Olympe de Gouges se rattacha très nettement »*, écrit son excellent biographe, Olivier Blanc, qui, en passant, donne une définition de la Gironde quand il écrit à son sujet : *« Elle demandait des leçons aux événements et à l'expérience plutôt qu'aux doctrines toutes faites. »*

Les massacres de Septembre montrent que les Montagnards présentent un danger pour la République. On pouvait légitimement penser que Marat et Robespierre étaient moins soucieux de liberté et de fraternité (vertus qu'ils violaient dans les faits avec l'intrigue et le crime) que de pouvoir sur la Révolution. Les Girondins souhaitent exclure ces deux-là de l'Assemblée; Olympe de Gouges mène ce combat avec eux. Concernant Marat, elle se demande comment *« ce cannibale a pu séduire le peuple français »*.

« Je ne suis ni homme ni femme. J'ai tout le courage de l'un et quelquefois les faiblesses de l'autre. »

Les Girondins redoutaient que Robespierre brigue la dictature. Olympe également. Louvet attaque le député d'Arras à la tribune sur ce sujet. La charge est violente. Robespierre demande du temps pour préparer sa réponse. Avant que celle-ci ne soit rédigée, elle écrit un texte.

Le 5 novembre 1792, elle affiche dans les rues de Paris son « Pronostic sur Maximilien Robespierre, par un animal amphibie », qu'elle signe Polyme : *« Je suis un animal sans pareil. Je ne suis ni homme ni femme. J'ai tout le courage de l'un et quelquefois les faiblesses de l'autre. »* Elle poursuit avec la même détermination : *« Tu te dis l'unique auteur de la Révolution. Tu n'en es, tu n'en seras, éternellement, que l'opprobre et l'exécration. »* Et encore : *« Ton souffle méphitise l'air pur que nous respirons actuellement. Ta paupière vacillante exprime malgré toi toute la turpitude de ton âme et chacun de tes cheveux porte un crime. »* Et puis : *« A qui veux-tu faire la guerre et de quel sang as-tu soif encore ? De celui du peuple. »* Et ceci : *« Tu voudrais souiller la nation par la réunion de* ■■■

■■■ *crimes inconnus jusqu'ici.»* Et cela: *«Tu voudrais te frayer un chemin sur des monceaux de morts et monter les échelons du meurtre et de l'assassinat au rang suprême! Grossier et vil conspirateur!»* Et ceci encore: *«Je te jette le gant du civisme: l'oses-tu ramasser? Trace sur cette affiche le jour, l'heure, le lieu du combat; je m'y rendrai!»*

Olympe de Gouges en appelle au peuple: il lui faut refuser ce dévoiement de la République; il doit empêcher ce despote de faire la loi; il faut que les provinces rompent avec cet homme maléfique; il faut éviter que Paris ne soit *«le séjour aride des Cannibales»*, que la capitale ne soit plus que ruine et cendres; il faut converger vers la cité pour faire cesser la vengeance, qui ne saurait être un motif, et rétablir l'amour de la patrie, qui est le seul mobile valable.

Dénoncée. Robespierre avait préparé sa défense et eut raison de Louvet à la tribune. Olympe écrivit donc une «Réponse à la justification de Maximilien Robespierre, adressée à Jérôme Pétion». Elle le prend au mot: il prétend qu'il est prêt à donner sa vie *«pour concourir à la gloire et au bonheur de notre commune patrie»*? Elle lui écrit: *«Je te propose de prendre avec moi un bain dans la Seine. Mais, pour te laver entièrement des taches dont tu t'es couvert depuis le 10, nous attacherons des boulets de seize ou vingt-quatre à nos pieds et nous nous précipiterons dans les flots. Ta mort calmera les esprits et le sacrifice d'une vie pure désarmera le Ciel.»* Il ne répondra pas, du moins pas autrement qu'en l'envoyant sous le rasoir national.

Toujours plus soucieuse de la liberté que de ce qu'on pensera à son sujet, cette femme qui exècre la peine de mort l'exècre pour tout le monde – y compris pour les coupables, surtout pour les coupables. Voilà pour quelles raisons elle se propose d'assurer la défense de Louis XVI, dont le procès semble désormais inévitable. Elle dit: *«Je crois Louis fautif comme roi, mais dépouillé de ce titre, proscrit, il cesse d'être coupable aux yeux de la République.»* A quoi elle ajoute que tuer le roi ferait le jeu de la monarchie en transformant le coupable royal en victime de la vindicte populaire.

«La pitié lui fut mortelle», écrit Michelet. Vouloir défendre le roi, pour ses ennemis, c'est affirmer son parti pris pour la monarchie! Il ne leur vient pas à l'esprit que, dans tout procès équitable, il existe un droit à la défense qui doit être une véritable défense et non une parodie.

La presse s'acharne contre elle, la ridiculise; les journaux montagnards l'insultent; la foule se masse au pied de son immeuble; elle ne se démonte pas et descend à sa rencontre; un homme s'empare d'elle, lui met la tête sous son bras, lève son sabre et demande à la cantonade qui veut la sauver pour vingt-quatre sous. Calme et drôle, elle dit: *«Je mets la pièce de trente sous et je vous demande la préférence.»* Elle met les rieurs de son côté, elle sauve sa peau. Pas Louis Capet. Les Girondins, qui ont tenté de retarder le procès du roi, ne peuvent empêcher que la mort soit votée.





Elle échappe à un attentat dans la rue. Elle désire arrêter la politique. L'impression à ses frais de tous ces textes qu'elle fait placarder dans Paris depuis des années lui a coûté une fortune. Elle visite une petite maison en Touraine qu'elle désire acheter.

Pendant ce temps, la Gironde tombe. Olympe publie à nouveau un libelle pour dire son indéfectible soutien: «Testament politique». Elle s'offre en holocauste elle aussi et veut rejoindre la charrette des suppliciés: *«Frappez, j'ai tout prévu, je sais que ma mort est inévitable.»*

Olympe écrit encore «Le combat à mort des trois gouvernements», dans lequel elle propose que les départements choisissent leur gouvernement parmi trois propositions: *«gouvernement républicain, gouvernement fédéral, gouvernement monarchique»*. Le texte publié a pour titre «Les trois urnes ou le salut de la patrie, par un voyageur aérien». Il est tiré à 1 000 exemplaires. Elle sort pour coller ses affiches dans Paris. Dénoncée par la fille de l'afficheur, elle est arrêtée. Son dossier est transmis au Tribunal révolutionnaire. Elle croupit dans la saleté, avec une plaie au genou qui suppure. Elle s'insurge contre les conditions de sa détention en disant qu'elle est *«attentatoire à la Déclaration des droits de l'homme»*. Le texte sort de sa cellule et se retrouve placardé sur les murs de Paris.

Fouquier-Tinville l'interroge. Elle est coupable d'avoir invité les départements à voter pour choisir la forme de gouvernement qu'ils préfèrent alors que la République vient de se proclamer une et indivisible. La proposition de choisir entre monarchie, république et fédération porte un ferment de guerre civile dans la nation. Elle a pour avocat Chauveau-Lagarde, qui avait défendu Charlotte Corday.

Marie-Antoinette est exécutée. Puis les Girondins. Croyant échapper à la guillotine, Olympe affirme être enceinte. Au Tribunal révolutionnaire, elle décline son identité et annonce 38 ans – elle en a 45. L'avocat n'est pas là. On l'interroge. Sur Robespierre? Elle persiste et signe. Fouquier-Tinville nie qu'elle attende un enfant. On la conduit au supplice.

On lui coupe les cheveux; elle se regarde dans un miroir et dit: *«Dieu merci, mon visage n'est pas trop pâle, il ne me jouera pas de mauvais tour.»* La charrette fit un trajet d'une heure dans Paris avant d'arriver à l'échafaud. Olympe fut, dit-on, belle et courageuse comme Charlotte Corday. Olivier Blanc écrit: *«Pour son malheur, elle avait pris la liberté révolutionnaire à la lettre et elle le payait cher.»* Dix-huit jours plus tôt, Marie-Antoinette avait laissé sa tête sur ce même échafaud, place de la République; cinq jours plus tard, ce sera Manon Roland; ce 3 novembre 1793, c'est elle. Avant de mourir au monde, elle s'exclame: *«Enfants de la patrie, vous vengerez ma mort!»* Un badaud dit à un autre: *«Voilà une place où, jusqu'ici, on a bien tué de l'esprit; et on en tuera encore.»* La pluie se met à tomber, lavant à grande eau le sang d'une femme libre ■